Projet d'établissement

MANAGEMENT

Ref : MGTPC01H

Compétences visées

Positionner l'établissement dans son environnement et prévoir les évolutions pour les 5 ans à venir.

Objectifs et contenus

Appréhender la spécificité du projet d'établissement

- Le contenu du projet d'établissement et le cadre réglementaire.
- Les bases réglementaires : article L.6143-2 modifié par l'ordonnance n°2021-1470 du 10 novembre 2021- art 1.
- Les enjeux du projet d'établissement :
  - l'adéquation de l'offre de soins et des besoins des usagers,
  - l'accès, la sécurité et la qualité des soins,
  - l'attractivité et la performance : vers une marque employeur.
- L'articulation du projet d'établissement et des autres projets institutionnels ou territoriaux :
  - le CPOM,
  - le projet qualité,
  - le schéma régional ou interrégional de santé,
  - les dispositifs d'appui à la coordination (L.6327-2 et L.6327-6)…
- Les différents volets du projets d'établissement : des axes stratégiques au projet médical, social, soignant et médicotechnique, schéma directeur et SI...

Définir les axes de développement du projet et ses objectifs

- La définition des axes stratégiques à partir de l'analyse de l'existant et des spécificités de l'établissement :
  - les publics accueillis,
  - les besoins de soins,
  - les offres de soins sur le territoire,
  - le maillage social et médicosocial.
- Le positionnement de l'établissement dans le paysage territorial et la dynamique des parcours de soin.
- La priorisation des orientations retenues :
  - les orientations nationales,
  - le plan régional de santé,
  - les axes spécifiques et du cadre réglementaire.
- La déclinaison des axes stratégiques en objectif opérationnel pour chaque volet du projet d'établissement.
- La dimension médico-économique des choix possibles et leur faisabilité.

Organiser les modalités d'élaboration et de pilotage

- Le management et l'animation de la démarche institutionnelle :
  - les étapes et le calendrier pour piloter sa démarche,
  - l'association des acteurs : usagers, familles, professionnels et autres parties prenantes,
  - la formalisation des contenus du projet d'établissement sur les missions, les valeurs, les activités, le public accueilli…
  - les principes de vérification et d'approbation des orientations et contenus.
- La conception de plans d'actions et de fiches actions.
- La communication interne et externe.

Objectifs complémentaires

Faire vivre le projet après son élaboration

- La définition des modalités de pilotage : suivi et d'évaluation.
- La prise en compte des ajustements liés à la mise en œuvre du projet.
- La complémentarité des rôles et des fonctions.
- La mise en œuvre des instances de participation : conseils de vie sociale, groupes d'expression...

Méthodes

- Analyse documentaire.
- Apports juridique, théoriques et méthodologiques.
- Partage d'expériences des participants et du formateur.
- Focus groupes.
- *Work shop.*

Personnes concernées

Tout professionnel de santé participant à l'élaboration du projet d'établissement.

Valeur ajoutée

Cette formation permet de répondre à l'obligation règlementaire de projet d'établissement mais surtout de positionner l'établissement dans son environnement institutionnel et d'indiquer les évolutions en termes de public et de missions. Le projet d'établissement confirme les axes stratégiques de l'établissement et les orientations choisies pour les 5 années à venir, pour relever les défis, accompagner les changements et anticiper les évolutions. Cette formation-action permet de s'initier à l'élaboration du diagnostic et d'éprouver différentes méthodes et outils. Elle permet aussi de dimensionner le dispositif d'accompagnement et de réalisation du projet d'établissement au regard des ressources mobilisables en interne.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation…).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact…).

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Article L6143-2 du code de la Santé Publique, modifié par ordonnance n°2021-1470 du 10 novembre 2021 - art 1.

Mise à jour le : **20/04/2026**